



60 ans retraite suite a invalidité

Par **mimilou**, le **28/01/2010 à 15:17**

Bonjour,
en invalidité depuis 1997 j'ai 60 ans, et j'ai déposé mon dossier retraite depuis octobre 2009.
invalide catégorie 2, carte cotorep

la sécu n'a toujours pas traité mon dossier alors que celle-ci est effective depuis le 1
DECEMBRE 2009, et que malgré la personne qui s'occupe de mon dossier celui-ci soit
conforme.

alors est-ce normal que je n'ai toujours rien perçu de l'assurance retraite CRAM
QUEL SONT MES RECOURS???? 2 mois sans paiement je suis à bout heureusement que
j'ai ma famille pour m'aider.

Par **Cornil**, le **31/01/2010 à 16:37**

bonsoir Mimilou

NON, bien sûr, ce n'est pas NORMAL, un tel retard! Toutefois, les CRAM conseillent, vu leu
"retard à l'allumage", de déposer les dossiers 3 MOIS avant la date prévue du départ en
retraite...

Il faut les "titiller", par coups de fil, courriels, etc...

Bon courage, bonne chance et bonne année 2010 quand même.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des
forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les
forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas

retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)